

leur retraite et confient leur argent à un gestionnaire de fortune paient souvent deux ou trois fois plus de frais que pour la gestion de fortune dans le deuxième pilier.

Et pourtant, le nombre de personnes qui retirent leur capital et le volume du capital total retiré ont augmenté. Le deuxième pilier perd-il de son importance?

Je pense qu'interpréter cette évolution en bloc comme un vote de défiance à l'égard du deuxième pilier relève de l'alarmisme. Les taux de conversion adaptés peuvent bien sûr être une raison pour laquelle davantage d'assurés retirent leur capital au lieu de le convertir en rente. Mais il y a aussi toute une série d'autres raisons individuelles. Par exemple, des restrictions de santé ou l'achat d'un logement en Suisse ou à l'étranger. Tout cela est légitime, et c'est d'ailleurs pour cela que l'option de retrait du capital existe.

Mais peut-être que beaucoup considèrent que le modèle du deuxième pilier n'est plus adapté à notre époque, car la société et les parcours professionnels ont fondamentalement évolué. C'est pourquoi une étude de la HES de Lucerne se prononce en faveur de réformes structurelles du deuxième pilier, proposant par exemple le modèle d'une durée de vie active au lieu d'une limite d'âge fixe.

Que pensez-vous de cette approche?

Il est vrai que ces défis existent dans le secteur du deuxième pilier. Mais nous avons déjà échoué deux fois dans les urnes à adapter purement et simplement la LPP à l'évolution des réalités démographiques et économiques, qui sont bien plus urgentes pour un système stable. Le 22 septembre, nous avons une troisième chance. Si nous y parvenons, nous pourrions volontiers aborder, dans une prochaine étape, des questions structurelles telles que celles qui sont régulièrement soulevées, dans le sens d'un programme libre.

Une autre proposition de réforme émanant du monde académique plaide pour le libre choix de la caisse de pension.

Que répondez-vous à cela?

C'est une fausse piste qui ferait s'effondrer notre système éprouvé des trois piliers. Derrière le premier pilier se trouvent l'Etat et ses citoyens, tandis que le deuxième pilier est constitué d'une communauté de risque entre employeurs et employés. En cas de libre choix de la caisse de pension, cette communauté de risque est brisée. Si les salariés choisissent librement leur caisse de pension, l'employeur se retirera inévitablement de tout risque et n'apportera plus de contribution supplémentaire. Je suis d'accord pour dire que nous avons besoin de réformes dosées au sein des trois piliers. En revanche, il n'est pas nécessaire de perturber un système qui est déjà bien accepté et efficace en le renversant complètement.

Les caisses de pension doivent étendre leur gamme de conseils

Afin de se démarquer de la concurrence, les institutions de prévoyance devraient coacher leurs assurés en matière de **planification financière**. Kurt Speck

Les temps ont également changé pour les caisses de pension. Autrefois, elles se considéraient uniquement comme des gestionnaires d'avoirs de vieillesse. Aujourd'hui, les institutions de prévoyance dynamiques devraient prendre en charge une partie de la planification financière de leurs assurés. Pour Werner Niederberger, membre de la direction du courtier en assurances Kessler, la réflexion et les objectifs doivent être inversés à 180 degrés: «Au lieu de gérer la prévoyance professionnelle, l'objectif doit être de proposer le plus grand nombre possible de services d'un seul tenant et le présenter de manière transparente aux assurés.»

Seules quelques caisses de pension se sont toutefois glissées dans ce nouveau rôle de conseillères en prévoyance. La question fondamentale est de savoir jusqu'à quel point les responsables du deuxième pilier veulent s'éloigner de la simple gestion du capital. «Les caisses de pension ne sont pas des planificateurs financiers», estime Willi Thurnherr, partenaire et expert en prévoyance professionnelle chez Aon Suisse. Il entend par là une représentation globale de la situation financière individuelle, qui englobe toutes les recettes et dépenses. Selon lui, les questions d'héri-

tage ou la gestion de la propriété du logement dépassent de loin le champ d'action des caisses de pension.

Bien que le législateur n'autorise que peu d'individualisation dans la prévoyance professionnelle, les caisses innovantes exploitent de plus en plus cette marge de manœuvre. Il s'agit par exemple de proposer trois plans d'épargne, la contribution de l'employeur devant toujours être au moins égale. Les assurés décident, en fonction de leurs besoins d'épargne, du montant mensuel de leurs cotisations à la caisse de pension et influencent ainsi le montant de l'avoir de vieillesse au moment de la retraite. La préparation à la retraite reste également importante, avec différentes options pour les prestations de vieillesse.

Selon Jörg Odermatt, partenaire fondateur du conseiller en prévoyance PensExpert, il est décisif que «les caisses de pension puissent coacher les assurés sur les questions de prévoyance et d'impôts». Pour cela, une institution de prévoyance doit disposer de spécialistes capables d'assumer cette fonction exigeante. La formation continue régulière des assurés fait également partie des tâches d'un coach en prévoyance. Selon lui, il serait également bienvenu, lors de la prochaine votation

populaire sur la réforme de la prévoyance professionnelle, que les assurés disposent de plus de connaissances dans ce domaine.

C'est dans la politique d'information que les caisses de pension ont fait le plus de progrès. Les administrations hautement numérisées avec un portail d'assurés convivial sont largement répandues. Des moyens de communication modernes sont utilisés pour tenter de surmonter les situations parfois complexes dans le deuxième pilier. Outre la remise obligatoire de données sur le capital vieillesse épargné et les prestations attendues, des newsletters envoyées régulièrement en font partie et informent sur

«L'objectif doit être de proposer le plus grand nombre possible de services d'un seul tenant et le présenter de manière transparente.»

Werner Niederberger Membre de la direction, Kessler

des thèmes spécifiques aux caisses, comme la performance, la rémunération, le taux de couverture ou les adaptations du règlement. «Toutes les institutions de prévoyance essaient d'être la caisse de pension idéale pour leurs assurés, même si l'accent est mis sur des thèmes différents», observe Willi Thurnherr.

De manière générale, la tendance à l'individualisation augmente. Par conséquent, la demande de plans

le va également progresser. Cette variante de prévoyance offre aux assurés la possibilité de choisir parmi un maximum de dix stratégies de placement prédéfinies, allant d'une approche conservatrice à plus risquée, dont l'une doit être «à faible risque». «Le conseil pour les plans 1e est assez complexe, car en plus du domaine de la prévoyance et de la fiscalité, on trouve aussi l'aspect lié aux placements», explique Jörg Odermatt. C'est pourquoi il est recommandé de

confier le suivi des assurés à des planificateurs financiers bien formés.

La compétence principale d'une caisse de pension, qui est de réaliser un rendement aussi élevé que possible pour les assurés conformément aux prescriptions légales, reste en première ligne, même avec les services financiers étendus. Outre le placement de fonds, les caisses de pension devraient de plus en plus souvent proposer des conseils à leurs membres afin de les aider à planifier leur prévoyance vieillesse. Les fondations collectives et communes en particulier, qui gèrent déjà plus des trois quarts des fonds de prévoyance du deuxième pilier, peuvent se profiler face à la concurrence avec de tels services.

Publicité

COPRÉ

ENSEMBLE,
PRÉPARONS
VOTRE AVENIR

INDÉPENDANCE
FIABILITÉ
TRANSPARENCE
MUNIFICENCE

Votre Fondation de prévoyance
copre@copre.ch — www.copre.ch